

## Caisse publique : un oui de raison

**Entreprise Romande**

Vendredi, 13 septembre 2014

*on nous écrit*

«Sans couleur politique, nous défendons, avec tous les députés PLR médecins du Grand Conseil genevois et toutes les professions de la santé, une médecine libérale et humaniste. Celle dont l'éthique refuse l'exclusion des personnes âgées ou des malades chroniques voulue par les caisses-maladie, dont c'est l'unique élément de pseudo-concurrence, sans aucune innovation notoire en vingt ans. Celle aussi qui sauvegardera les valeurs que sont la liberté de choisir ses soignants et des primes correspondant aux coûts des prestations fournies, ne subissant plus les augmentations annuelles de deux à trois fois supérieures à celles des coûts.

**LA FARCE N'A QUE TROP DURÉ.** Celle des primes, celle du détournement de 1,3 milliard de francs payé en trop par les assurés romands au profit des réserves d'autres cantons, celle des six milliards de réserves accumulées, alors que la Caisse publique n'en aurait besoin que de deux, celle des quatre cents millions que coûtent par an les changements d'une caisse à l'autre (quatre milliards en dix ans), celle de l'intervention des assureurs sur nos moyens diagnostiques et thérapeutiques, celle de leur toute-puissance parlementaire et celle d'énormes intérêts économiques (illégaux, selon la LAMal), dont la preuve est la dépense de plus de cinq millions (de nos primes?) dans cette campagne. Refusant systématiquement tous les critères médicaux et humains, sanctionnant le temps accordé à l'écoute et aux soins appropriés, les assureurs maladie ne sont guidés que par leurs seuls critères économiques, qu'ils rêvent d'appliquer pour «choisir» les médecins à la place des assurés. Perte du libre-choix paradoxalement déjà soutenu en 2012 par le PLR, avec la cuisante défaite que l'on sait. Enfin, aucun danger ni incertitude avec la Caisse publique: tant les différents modèles d'assurance que les franchises à option resteront disponibles, garantis par la LAMal, qui empêchera toute étatisation supplémentaire et risque de prime en fonction du revenu; il en sera de même avec les complémentaires, que nous apprécions et qui dépendent de la LCA, donc sans objet dans cette votation; et rien à voir avec la «Sécu» (française) qui englobe l'équivalent de notre AVS. Quant aux coûts du transfert à la Caisse publique estimé par les opposants à 1,5 milliard, c'est le tiers des quatre milliards cités plus haut. La raison mène donc à la seule option qui garantira la pérennité d'un système libéral et équitable: la Caisse publique.»

*Association des médecins du canton de Genève (AMG)*